

Déclaration intersyndicales / CDSP (Insee et SSM) Mission JP Cotis/JP Duport - 12 novembre 2008

Préambule sur les modalités d'organisation de cette réunion :

La mobilisation historique actuelle du personnel contre le projet de délocalisation de la statistique publique est un événement d'importance, qui marque le refus de voir la statistique publique détruite. C'est sa voix, porteuse d'intérêt général, que nous venons faire entendre ici.

Nous estimons qu'après avoir présenté l'audition des représentants des personnels de la statistique publique comme une nécessité de la mission que vous menez, les modalités d'invitation des participants sont plus qu'obscures : certaines fédérations syndicales invitées, pas les autres. D'abord, seuls certains SSM ont été invités à cette réunion. Et parmi eux, certains SSM invitant une délégation de x agents représentants, d'autres déterminant elles-mêmes la délégation. Mais d'autres ne passant visiblement pas de message...

Ces procédures révèlent une méconnaissance des différentes structures de représentation du personnel dans les différents SSM. Elles révèlent par ailleurs une volonté de ne pas prendre en compte la création des Comités de défense de la statistique publique, qui, dès l'annonce du projet de démantèlement a montré l'ampleur de la mobilisation de tous les personnels.

*Nous sommes aujourd'hui ici une délégation unie de l'intersyndicale et des Comités de Défense de la statistique publique *, de l'Insee et des SSM (dont ici sont présents Insee, Dares, Depp, Drees, Soes, Sessi), selon les modalités de notre choix. Nous tenons à rappeler que les agents de la statistique publique, par leur déontologie, leur formation et leur expérience professionnelles sont les garants essentiels de la qualité des travaux de la statistique publique, et de la défense de son indépendance.*

Refus d'un projet de démantèlement de la statistique publique

Le premier point de notre intervention concernera le refus catégorique du projet de délocalisation de la statistique publique annoncée par le gouvernement et le président de la république.

Il s'agit d'une décision arbitraire du gouvernement et non d'un projet pour la statistique publique, puisqu'elle a été prise dans la précipitation pour compenser la perte d'emplois consécutives à la fermeture des casernes.

Nous tenons à préciser une nouvelle fois ici que ce refus du projet ne tient en rien à sa localisation. De même, nous ne remettons pas en cause le principe de solidarité entre les régions que l'aménagement du territoire doit prendre en charge, ni sur la possibilité de délocalisation de certains travaux, y compris de conception, en région. Rappelons que la statistique publique est déjà organisée pour les deux tiers de ses effectifs en région. L'Insee a déjà procédé, depuis de nombreuses années, à la mise en place progressive de pôles nationaux dans les directions régionales.

Rappelons également que les agents de la statistique publique ont toujours œuvré pour faire évoluer leur administration en fonction des besoins exprimés par la société, et que, pour y répondre, nous avons réclamé et mis en œuvre en permanence des innovations technologiques et d'organisation. Il est inacceptable que le plus haut niveau de l'État se permette de nous accuser d'être des administrations refusant par principe le changement.

Ce projet de délocalisation apparaît clairement pour ce qu'il est : une tentative de démantèlement de la statistique publique, venant après plusieurs autres événements récents montrant la forte hostilité des pouvoirs publics de l'État à l'encontre d'une statistique publique indépendante qui produit et publie des informations qui peuvent les déranger.

- Les implantations actuelles de l'Insee et des SSM répondent à des nécessités de coordination des travaux, de connaissance des domaines traités par nos interlocuteurs producteurs ou utilisateurs de statistiques, et de mise en œuvre des conditions de production de chiffres et études de qualité.
- C'est la nécessité d'une grande proximité avec de très nombreux partenaires, notamment de niveau national, présents dans la région parisienne qui justifie la présence actuelle d'une partie du SSP dans la capitale : demandeurs de statistiques et d'analyses au sein des ministères, fournisseurs de données, partenaires pour la conception et l'exploitation des enquêtes, partenariats avec les directions opérationnelles des ministères sur les indicateurs de pilotage, médias nationaux, acteurs de la société civile, partenaires sociaux et observateurs consultés régulièrement, voire partenaires associés à nos travaux, selon les thématiques traitées.
- C'est pour la même raison de proximité que les directions régionales et les services déconcentrés des SSM sont répartis sur tout le territoire national. Les conseils régionaux et généraux, les mairies, les préfetures, les CESR, les chambres de commerce sont autant d'interlocuteurs réguliers pour lesquels ils réalisent des études sur des thèmes économiques et sociaux, des projections de population, des atlas etc.

Une amputation supplémentaire dans un contexte déjà défavorable

La qualité de la statistique publique souffre déjà de l'actuelle politique de suppression de postes dans la fonction publique, par le non-remplacement des départs massifs en retraite. Dans les années à venir, elle devrait subir de plein fouet l'affaiblissement résultant du départ de plus de 2 000 postes sur les 8 500 que compte la statistique publique.

Or le bilan des délocalisations, que ce soit dans le domaine statistique en Grande Bretagne, ou dans d'autres domaines en France, montre qu'une très faible partie des agents « suivent » leur institution.

Le cumul des pertes de savoir (dans les délais impartis, c'est-à-dire 2011) deviendrait alors si élevé qu'il provoquerait une baisse importante de la qualité de la statistique publique, comme dans le cas de la statistique britannique.

En outre, les coûts matériels et financiers de la délocalisation viendraient amputer d'autant le financement de nouveaux travaux indispensables pour répondre aux besoins d'information statistique.

Ce projet s'inscrit aussi largement dans les réformes et réorganisations en cours, pouvant s'avérer destructrices pour le service public et inacceptables pour les personnels :

- La RGPP dont les décisions sont déjà annoncées pour certaines administrations : par exemple au ministère du Travail c'est déjà la DGEFP qui a été rattachée à Bercy et les DRTEFP qui seraient fusionnées avec d'autres DR au sein des DIRECCTE.
- La loi sur les mobilités et parcours professionnels, bientôt examinée à l'assemblée nationale, qui, si elle est votée, sera l'outil permettant un dégraissage accéléré : en cas de restructuration, elle instaure l'obligation pour les agents dont le poste est supprimé, de ne pas refuser plus de trois postes sous peine d'être mis en disponibilité, en d'autres termes, licenciés.

Un mépris pour les personnels du service public

Ce projet, décidé sans considération pour la réalisation et la qualité de nos travaux, ne prend pas davantage en considération les situations des agents. En estimant que ces derniers doivent accepter, sans discuter, de partir pour une autre région, le projet ignore que les agents publics ont aussi une vie sociale et familiale qui pourrait être remise en cause, notamment si les conjoints ne peuvent pas suivre faute de retrouver un emploi.

Une demande croissante adressée à la statistique publique

Dans tous les domaines concernés, SSM comme Insee, les demandes de statistiques et d'études, correspondant à de besoins nouveaux ou non, augmentent de manière importante, en se complexifiant.

La crise économique comme toutes les rapides transformations résultant de l'économie globalisée, renforcent encore la nécessité de telles investigations dans les domaines économiques, financiers, monétaires, sociaux et environnementaux.

Les besoins de statistique publique, c'est-à-dire produite avec l'indépendance et la cohérence méthodologique nécessaires, nécessitent un examen attentif. Le besoin croissant d'objectivation des connaissances quantitatives de notre société ne doit pas être traité à la légère par un simple revers de main décrétant que « le service public ne pourra pas tout faire ».

Ainsi, dans le domaine des **statistiques locales**, les demandes, issues des décisions de décentralisation et de déconcentration et des responsabilités nouvelles des collectivités territoriales (par exemple pour le RSA, ou dans le domaine de la santé) doivent trouver une réponse publique pertinente et homogène. Sans décréter pour autant que la statistique publique doit tout faire, tout traiter ou tout étudier, le besoin de coordination et de concertation, par les acteurs concernés, des besoins doit trouver une réponse dans la mise en place de CRIES (équivalents du CNIS au niveau régional) ou selon des formes équivalentes en termes de débat et de confrontations.

Les **Services Statistique Ministériels**, dont la création est la plus récente dans le SSP, voient également une nette croissance de leurs activités du fait de demandes plus importantes alors que l'insuffisance de moyens ne permet pas de toutes les traiter. Les cabinets ministériels se déploient, on l'a vu très récemment, et les demandes d'éléments de pilotages empiètent sur le programme de travail normal. Parallèlement, nous constatons des éléments inquiétants remettant en cause l'indépendance professionnelle avec des publications prévues reportées, voire même remises en cause. Par ailleurs dans plusieurs cas, on assiste à une dangereuse amorce de dissociation des fonctions statistique et études, dont l'étroite imbrication et interrelation au sein d'une même direction constituait jusqu'ici une caractéristique forte, considérée comme une force par les pairs étrangers.

De façon générale, pour l'Insee comme pour les services statistiques ministériels, on veut imposer la gestion par la baisse des moyens (en crédits et en effectifs), alors que les priorités données aux missions devraient résulter du débat social qui se déploie en particulier au sein du Cnis. Cela fait courir un risque accru à l'indépendance de la statistique publique si les thématiques étudiées sont choisies sous contrainte de défaut de moyens et sous pression des cabinets ministériels. C'est bien le débat public qui est alors directement menacé. Nous n'accepterons pas de voir nos moyens affectés au service exclusif de l'autorité politique, et nous nous battons pour que l'information statistique reste accessible gratuitement à tous.

Éléments sur des arguments fallacieux quant à la localisation

- ▶ Ce projet de délocalisation prétend compenser les pertes d'emplois dues au départ des militaires sur l'agglomération de Metz. Après notre rencontre, mercredi 5 novembre avec le maire de Metz, nous avons ensemble affirmé que sa région ne doit pas faire les frais des décisions concernant la carte militaire, cela voulant dire que des compensations sont nécessaires. Ensemble nous avons aussi dit qu'il n'y a pas à faire venir des statisticiens dans des conditions où le reste du service public de la statistique en pâtirait, et par là même la collectivité.
- ▶ Le projet prétend aussi par un rapprochement géographique du Luxembourg permettre de mieux se faire entendre d'Eurostat. Cet argument n'est pas sérieux : peut-on prétendre qu'en raison de leur éloignement géographique, les pays du sud ou de l'est de l'Europe seraient moins écoutés ou efficaces dans la statistique européenne, que des pays comme la Belgique ou le Luxembourg lui-même ? Ce qui compte pour améliorer la présence française dans la statistique européenne, c'est se donner les moyens de mieux intervenir sur le fond dans des dossiers comme par exemple les nomenclatures ou les enquêtes européennes (y compris en lien avec le monde de la recherche), d'en faire, au sein de l'Insee et du SSP, une vraie priorité.

Revendications sur la remise du rapport

Nous demandons que :

- ▶ Cette déclaration soit jointe en annexe de votre rapport ;
- ▶ Les auditions des ministres figurent dans les annexes de votre rapport ;

- ▶ Vous nous receviez avant la remise officielle de votre rapport ;

- ▶ Votre rapport, dont la remise au gouvernement a été annoncée pour fin novembre, échéance que nous vous demandons de confirmer, soit en même temps rendu public ;

- ▶ Le CNIS soit saisi officiellement dudit rapport pour en débattre ;

- ▶ Et enfin, nous voulons avoir une réponse claire sur ce qu'il va advenir de ce rapport une fois remis au gouvernement. Par qui et quand va-t-il être examiné ?

Les personnels seront attentifs aux réponses que vous apporterez à notre intervention, c'est-à-dire nos questions et nos revendications. Ils sont déterminés à poursuivre leurs actions afin d'imposer la prise en compte de ces revendications.

* : les Comités de défense de la statistique publique sont composés d'agents de l'ensemble du Service Statistique Public, syndiqués ou non, qui souhaitent alerter l'opinion sur les conséquences de la délocalisation envisagée par le gouvernement. Ses membres proviennent aussi bien de l'Insee que des services statistiques ministériels (SSM).